

**Demande d'enregistrement
EBUSCO FRANCE MANUFACTURING SAS à CLEON
Enregistrement d'activités d'application de colles**

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public est ouverte du **vendredi 5 janvier 2024 au vendredi 2 février 2024 inclus** portant sur une demande d'enregistrement d'activités d'application de colles sur la commune de CLEON. Le projet est présenté par la société EBUSCO FRANCE MANUFACTURING SAS, dont le siège social se situe 44 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS, et dont l'adresse d'exploitation est située Rue de Tourville 76410 CLEON.

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité concerne principalement les rubriques suivantes : **2940-2** – Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit etc 2- Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction, autres procédés), la quantité maximale de produits susceptibles d'être mise en œuvre étant supérieure à 100 kg/jour.

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de CLEON. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier est consultable gratuitement au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, **et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet « demande de rendez-vous pour dossier société EBUSCO FRANCE MANUFACTURING SAS » ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 50 52.**

L'avis et le dossier de demande de l'exploitant sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime, pendant toute la durée de cette consultation (<http://www.seine-maritime.gouv.fr>) (rubriques « Actions de l'État – Environnement et prévention des risques – Enquêtes publiques et Consultations du public – Consultations du public – 00 – Enregistrement ICPE – 2023 – CLEON).

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie de CLEON aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime : Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'utilité publique et de l'environnement - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex en précisant : « consultation du public – EBUSCO FRANCE MANUFACTURING SAS »
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant « consultation du public – EBUSCO FRANCE MANUFACTURING SAS ».

Cet avis est affiché au moins quinze jours avant le début de la consultation et ce, jusqu'à la clôture de celle-ci, dans les communes concernées par le rayon d'affichage : Cléon, Freneuse et Saint-Aubin-les-Elbeuf.

Les communes concernées sont invitées à rendre un avis, sous la forme d'une délibération, dès mise à disposition du dossier et jusqu'à 15 jours après la fin de la consultation du public, soit jusqu'au **16 février 2024**.

Le préfet de la Seine-Maritime est compétent pour prendre la décision à l'issue de la consultation du public.

La décision peut concerner un enregistrement, un enregistrement assorti de prescriptions particulières ou un refus.

Le préfet peut notamment décider de soumettre l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation environnementale (assujettie à étude d'impact et enquête publique).